



LIEUTENANTS

sapeurs-pompiers professionnels

édition 2024

LES CANDIDATS INSCRITS SUR UNE LISTE D'APTITUDE SONT NOMMÉS
LIEUTENANTS DE 2^{ÈME} CLASSE STAGIAIRES POUR UNE DURÉE D'UN
AN PAR ARRÊTÉ CONJOINT DU PRÉFET ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SDIS.

Le stage peut être prolongé d'un an au maximum.

Les lieutenants de 2^{ème} classe stagiaires peuvent, compte-tenu de leurs qualifications antérieures, être dispensés de suivre des formations correspondant aux qualifications déjà acquises et être autorisés à participer à des missions opérationnelles.

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Prime de feu
1	389	373	1 an	1 836,20 €	459,05 €
2	395	374	1 an	1 841,12 €	460,28 €
3	397	375	1 an	1 846,04 €	461,51 €
4	401	376	1 an	1 850,97 €	462,74 €
5	415	377	2 ans	1 855,89 €	463,97 €
6	431	386	2 ans	1 900,19 €	475,05 €
7	452	401	2 ans	1 974,04 €	493,51 €
8	478	420	3 ans	2 067,57 €	516,89 €
9	500	436	3 ans	2 146,33 €	536,58 €
10	513	446	3 ans	2 195,56 €	548,89 €
11	538	462	3 ans	2 274,33 €	568,58 €
12	563	482	4 ans	2 372,78 €	593,20 €
13	597	508		2 500,77 €	625,19 €

Grades	Responsabilités particulières	Taux
Lieutenant 2 ^{ème} classe		13
	Officier de garde (effectif de sapeurs-pompiers postés supérieur ou égal à 10)	16
	Chef de groupe	19
	Chef de salle opérationnelle	19
	Adjoint au chef de CIS	20
	Officier expert	20
	Chef de CIS (effectif de SPP inférieur ou égal à 9)	22

JE SUIS LIEUTENANT 2^{ÈME} CLASSE, JE PEUX DEVENIR

- 1. CONCOURS INTERNE**, 4 ans de services publics au 1^{er} janvier + FAE équipier de SPP
 - 2. EXAMEN PROFESSIONNEL**, 6^{ème} échelon + 3 ans Lt 2cl.
 - 3. AU CHOIX**, 1 an dans le 8^{ème} échelon + 5 ans de Lt 2cl.
- Le nombre de promotions au titre du 2 est égal à 75 % au moins au titre du 2 et 3.

Remarque : si aucune promotion ne peut être prononcée au titre d'une année par défaut de candidat admis à l'examen professionnel 1 seule promotion peut être prononcée qu'une fois tous les deux ans.

LIEUT.
1^{ÈRE} CLASSE

CONCOURS EXTERNE, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.

CONCOURS INTERNE, 4 ans de services publics au 1^{er} janvier + FAE chef de groupe de SPP ou reconnue équi.

CAPITAINE



LES CANDIDATS INSCRITS SUR UNE LISTE D'APTITUDE SONT NOMMÉS
LIEUTENANTS DE 1^{ÈRE} CLASSE STAGIAIRES POUR UNE DURÉE D'UN
AN PAR ARRÊTÉ CONJOINT DU PRÉFET ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SDIS.

Le stage peut être prolongé d'un an au maximum.

Les lieutenants de 1^{ÈRE} classe stagiaires peuvent, compte-tenu de leurs qualifications antérieures, être dispensés de suivre des formations correspondant aux qualifications déjà acquises et être autorisés à participer à des missions opérationnelles.

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Prime de feu
1	401	376	1 an	1 850,97 €	462,74 €
2	415	377	1 an	1 855,89 €	463,97 €
3	429	384	1 an	1 890,35 €	472,59 €
4	444	395	2 ans	1 944,50 €	486,12 €
5	458	406	2 ans	1 998,65 €	499,66 €
6	480	421	2 ans	2 072,49 €	518,12 €
7	506	441	3 ans	2 170,95 €	542,74 €
8	528	457	3 ans	2 249,71 €	562,43 €
9	542	466	3 ans	2 294,02 €	573,50 €
10	567	485	3 ans	2 387,55 €	596,89 €
11	599	509	4 ans	2 505,70 €	626,42 €
12	638	539		2 653,38 €	663,35 €

	Responsabilités particulières	Taux
Lieutenant de 1 ^{ère} classe	-	13
	Officier de garde	16
	Chef de bureau en CIS	16
	Chef de groupe	19
	Chef de salle opérationnelle	19
	Officier d'encadrement en CIS	19
	Adjoint au chef de CIS	20
	Officier expert	20
	Adjoint au chef de service	20
	Chef de CIS	22
	Chef de service	22
	Adjoint au chef de groupement	22

JE SUIS LIEUTENANT 1^{ÈRE} CLASSE, JE PEUX DEVENIR

1. EXAMEN PROFESSIONNEL,

1 an dans 6^{ème} échelon + 3 ans Lt 1cl.

2. AU CHOIX, 1 an dans 7^{ème} échelon + 5 ans de Lt 1cl.

Le nombre de promotions au titre du 1 est égal à 75 % au moins au titre du 1 et 2.

Remarque : si aucune promotion ne peut être prononcée au titre d'une année par défaut de candidat admis à l'examen professionnel 1 seule promotion peut être prononcée qu'une fois tous les deux ans.

LIEUT.
HORS CLASSE

CONCOURS EXTERNE, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.

CONCOURS INTERNE, 4 ans de services publics au 1^{er} janvier + FAE chef de groupe de SPP ou reconnue équivalente.

CAPITAINE



PAS DE FAE POUR LES PROMUS LIEUTENANTS HORS CLASSE.

JE SUIS LIEUTENANT HORS CLASSE, JE PEUX DEVENIR



PROMOTION INTERNE, si au 1^{er} janvier, 4 ans dans le grade.

CONCOURS EXTERNE, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.

CONCOURS INTERNE, si au 1^{er} janvier, au moins 4 ans de services publics et FAE chef de groupe de SPP.

CAPITAINE

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Prime de feu
1	446	397	1 an	1 954,34 €	488,59 €
2	461	409	2 ans	2 013,42 €	503,35 €
3	484	424	2 ans	2 087,26 €	521,82 €
4	513	446	2 ans	2 195,56 €	548,89 €
5	547	470	2 ans	2 313,71 €	578,43 €
6	573	489	3 ans	2 407,24 €	601,81 €
7	604	513	3 ans	2 525,39 €	631,35 €
8	638	539	3 ans	2 653,38 €	663,35 €
9	660	556	3 ans	2 737,07 €	684,27 €
10	684	574	3 ans	2 825,68 €	706,42 €
11	707	592		2 914,29 €	728,57 €

	Responsabilités particulières	Taux
Lieutenant hors classe	-	13
	Officier de garde	16
	Chef de bureau en CIS	16
	Chef de groupe	19
	Chef de salle opérationnelle	19
	Officier d'encadrement en CIS	19
	Adjoint au chef de CIS	20
	Officier expert	20
	Adjoint au chef de service	20
	Chef de CIS	22
	Chef de service	22
Adjoint au chef de groupement	22	

NOMBRE MAXIMUM DE LIEUTENANTS DU CORPS DÉPARTEMENTAL

1 lieutenant / au moins 20 S.P de l'effectif de référence.

NOMBRE MAXIMUM DE LIEUTENANTS DANS LES GROUPEMENTS DES SDIS

Catégorie SDIS	Effectif de référence	Lieutenants
A	Supérieur à 3 000	15
	Entre 2 000 et 3 000	15
	Inférieur à 2 000	15
B	Supérieur à 1 500	15
	Entre 400 et 1 500	12
	Inférieur à 700	10
C	Supérieur ou égal à 3 000	10
	Entre 150 et 400	7
	Inférieur à 150	5

ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DES LIEUTENANTS DE SPP

SERGEANT

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Au choix, peuvent être promus les sergents justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et de 4 ans de services effectifs dans leur grade + U.V de la F.A.E de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe.
Peuvent occuper les fonctions de chef d'agrès tout engin qu'après avoir satisfait à cette obligation de formation.

Concours interne, au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année et titulaires d'une qualification de chef d'agrès tout engin de S.P.P ou reconnue équivalente.

ADJUDANT

Chef d'agrès tout engin

Adjudants au 1^{er} janvier de l'année :

Concours interne (70 %), titulaires de la qualification de chef d'agrès tout engin,
ou
Au choix (30 %), de 6 ans de services effectifs dans ce grade.

Concours externe, titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classée au moins au niveau III, ou équivalent.
ou

Concours interne, au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année et titulaires d'une qualification d'équipier de S.P.P ou reconnue équivalente.

LIEUTENANT de 2^{ème} classe
Chef de groupe

Lieutenants de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier de l'année :
Examen professionnel (75 %), au moins atteint, le 4^{ème} échelon + 3 ans de Lt 2cl,
ou
Au choix (25 %), au moins un an dans le 6^{ème} échelon + 5 ans de Lt 2cl.
Remarque, si aucune promotion ne peut être prononcée au titre d'une année par défaut de candidat admis à l'examen professionnel organisé, une seule promotion au choix peut être prononcée. Cette règle ne peut être appliquée par ces autorités qu'une fois tous les 2 ans.

LIEUTENANT de 1^{ère} classe
Chef de groupe

Lieutenants de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement :
Examen professionnel (75 %), d'au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon + 3 ans de Lt 1cl.
ou
Au choix (25 %), justifiant, d'un an au moins dans le 6^{ème} échelon + 5 ans de Lt 1cl.
Remarque, si aucune promotion ne peut être prononcée au titre d'une année par défaut de candidat admis à l'examen professionnel organisé, une seule promotion au choix peut être prononcée. Cette règle ne peut être appliquée par ces autorités qu'une fois tous les 2 ans.

LIEUTENANT hors classe
Chef de groupe



TEXTES DE RÉFÉRENCES

DÉCRET N° 82-1105

relatif aux indices de la Fonction Publique

DÉCRET N° 90-850

dispositions communes des SPP

DÉCRET N° 95-1018

groupes hiérarchiques CAP

DÉCRET N° 2012-522

statut particulier du cadre d'emplois des officiers de SPP

DÉCRET N° 2010-329

dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la FPT

DÉCRET N° 2010-330

échelonnement indiciaire fonctionnaires de la catégorie B de la FPT

DÉCRET N° 2020-1474

modalités concours et examens de SPP

ARRÊTÉ DU 30 NOVEMBRE 2020

programme des concours et examens de SPP

CCGT ARTICLE R1414-23-1

nombre officiers du corps départemental

ARRÊTÉ DU 26 JANVIER 2017

fixant le nombre maximum d'officiers de S.P.P en fonctions dans les groupements des S.D.I.S



FO SIS REVENDIQUE

- Une reconnaissance de notre profession comme métier à risque avec une revalorisation de l'indemnité de feu au taux de 28 % minimum.
- Une revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie B, compte tenu que l'indice terminal des adjudants est identique à celui des lieutenants de 2^{ème} classe.
- La création d'un NBI de 16 points minimums pour les fonctions de chef de groupe, chef de salle ou d'officier de garde.
- Annuellement, l'organisation des concours et examens professionnels (lieutenant 1^{ère} classe, hors-classe et capitaine) avec une forte augmentation du nombre de postes ouverts.
- Qu'à formation égale, les SPP occupent en priorité les postes opérationnels à responsabilité.
- La dénonciation des gardes postées des SPV faites en lieu et place de postes de SPP.
- Le maintien des effectifs de garde et des potentiels opérationnels journaliers assurant la sécurité des citoyens et des intervenants.
- L'intégration de toutes les primes dans le calcul des droits à pension.
- Une réelle évolution de carrière pour tous les personnels reclassés suite à une inaptitude, quelle qu'en soit la raison.
- Une revalorisation de la valeur du point d'indice permettant ainsi de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années.

cachet du syndicat



UNION NATIONALE FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
unfosis@gmail.com - www.fosis.org

